

Note n° 68 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 15 avril 2020

Réunion du CA de l'UNIRS

Cette réunion s'est déroulée le jeudi 12 mars, juste avant le confinement, de façon normale mais en pratiquant tout de même les « gestes barrières ».

Analyse du contexte économique, social, syndical, environnemental et politique : nous avons échangé sur la campagne des prochaines élections présidentielles aux USA avec l'émergence de propositions progressistes dans le débat public, sur la taxation des GAFA, ce qui montre comment les multinationales décident unilatéralement du montant de leur impôt, sur la résistance qui s'organise face à une cascade d'attaques de plus en plus fréquentes, sur la réforme des retraites. Nous avons aussi discuté des réunions et actions des 9 organisations de retraité-e-s au cours des prochaines semaines, sans savoir que le confinement allait tout modifier.

Dossier revendicatif de l'UNIRS : nous avons adopté le document en 16 pages sur le pouvoir d'achat (il a été envoyé ensuite, le 16 mars - vous pouvez le retrouver sur le site de Solidaires en cliquant [ici](#)).

Réseau Syndical International : il comprend des organisations proches de Solidaires, des nationales, des secteurs professionnels nationaux, des syndicats locaux, des courants/tendances de l'organisation syndicale unique du pays. Solidaires prépare la 4^e rencontre internationale du réseau qui devait se tenir les 5, 6 et 7 juin 2020 à Dijon, mais qui est reporté, du 15 au 18 avril 2021. L'UNIRS participera à l'atelier où se retrouveront les retraité-e-s.

Congrès de Solidaires : il doit se tenir du 12 au 16 octobre 2020 à Saint Jean de Monts. Nous avons des amendements sur la place de l'UNIRS dans Solidaires, nous décidons de travailler sur les résolutions afin d'écrire d'éventuelles propositions émanant de l'UNIRS.

Prochaine Assemblée Générale de l'UNIRS : elle est prévue le 17 septembre 2020, avec l'envoi des documents mi-juillet. Nous avons à proposer une nouvelle rédaction des Statuts et du Règlement Intérieur de l'UNIRS et élaborerons les autres textes lors des prochains CA. Quel thème soumettre à la discussion ? Le virus fait découvrir les privatisations des médicaments réalisés en Chine et en Inde pour un moindre coût, les restrictions des moyens dans les hôpitaux, ... Nous pourrions donc débattre de la crise sanitaire actuelle et des enjeux.

Mourir dans un EHPAD

Plus d'un décès sur trois dû au Covid-19 se produit dans les EHPAD et les Établissement médico-sociaux, parce que les personnes âgées sont plus fragiles, mais aussi parce qu'elles sont sacrifiées en premier par le gouvernement qui va jusqu'à récupérer les rares moyens de protection présents dans les EHPAD pour les envoyer ailleurs.

Cette hécatombe remet aussi en cause le modèle des EHPAD qui, pour des raisons de rentabilité, concentrent les personnes âgées à risque, ce qui a des conséquences inhumaines en ce moment, une privation totale de liberté et une coupure avec les proches jouant souvent le rôle d'aidants.

Un autre modèle existe, celui des MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées) et des installations analogues dans les villes. Les personnes âgées vivent dans des studios indépendants, avec accès par l'extérieur, reliés entre eux par des locaux partagés, salle à manger, buanderie, salon/bibliothèque. Une « maitresse de maison » est disponible le jour et on peut appeler la nuit. En cas de besoin, aides et soins sont disponibles comme à domicile. Dans ce contexte les mesures de confinement auraient été beaucoup plus humaines, supportables car choisies.

Le « jour d'après », doit-on revendiquer et agir pour qu'il y ait davantage de résidences autonomie améliorées ? Elles pourraient se situer au milieu de la vie dans les centres-villes où l'accès facile favorise les visites et les déplacements en transports collectifs, accepter un animal de compagnie, être ouvertes sur l'extérieur avec des bancs, de la pelouse, avoir une bibliothèque et des activités, du personnel de garde à l'accueil pour la nuit, un-e travailleur-se social-e, etc.

Cela existe, par exemple à Boulogne-sur-Mer, où tout le monde est accepté, quels que soient le handicap et la perte d'autonomie. Le groupe HABITAT du CDCA 54 envisage de se servir de l'expérience de Boulogne-sur-Mer pour demander des résidences de même type en 54 et à Nancy où il y a actuellement 6 résidences autonomie.

Mettons de l'humain aux conditions d'existence de nos aîné-es en perte de vitesse !

Réunion des huit organisations de retraité-e-s

Cette réunion s'est tenue, bien sûr par téléphone, le vendredi 10 avril 2020, sans la CFTC qui ne souhaite pas participer à une réunion, à une action pendant la crise sanitaire.

Expression publique de nos huit organisations

Les retraité-e-s représentent un tiers des décès du Covid-19. Le gouvernement a choisi de sacrifier les « vieux », de les laisser mourir pour tenter de sauver les autres dans un contexte de pénurie des moyens. Faute de reconnaître la pénurie de masques, des discours mensongers ont été tenus sur l'inutilité des masques puis des choix dangereux ont été faits, y compris d'exposition au risque de personnes fragiles comme les retraité-e-s, par exemple par la récupération des masques dans les établissements de personnes âgées pour les concentrer dans les hôpitaux.

Cette austérité, qui est en partie à l'origine des pénuries de matériels, etc., malgré toutes les promesses, se poursuivra pour l'ensemble de la santé, y compris pour l'éventuelle loi Grand Âge, car l'objectif du gouvernement reste de développer le secteur privé. Le gouvernement parle facilement de l'héroïsme des personnels des EHPAD et des personnels soignants, mais ne change toujours pas de politique, celle qui a conduit à la situation actuelle.

L'urgence est d'embaucher 40 000 personnes pour les EHPAD et l'aide à domicile, de fournir des protections et des tests, de voter une loi rectificative pour le financement des besoins de santé, la relocalisation et la maîtrise publiques des productions des matériels de santé et des médicaments, de créer un grand service public de l'aide à l'autonomie.

Il est décidé d'envoyer une déclaration à la presse et aux équipes de retraité-e-s (fait le 11 avril, à lire avec le tract UNIRS [ici](#)).

Motions des départements

Les équipes dans les départements constatent les manques qui provoquent trop de décès parmi les retraité-e-s, elles s'adressent à leur Préfet, Conseil Départemental et ARS et demandent d'appliquer un plan d'alerte et d'urgence. Cette indispensable initiative se développe dans de nombreux départements et est encouragée.

Réunion du Haut Conseil de l'Âge

Le HCFEA se réunit le 16 avril, par téléphone, pour étudier trois textes sur lesquels des amendements sont attendus. Après discussion, il est décidé de lire, au nom de notre regroupement, une déclaration sur les trois sujets :

- **Pour le texte sur l'aide à domicile** : il s'agit de constats dont nous prenons acte, tout en souhaitant des effectifs suffisants.
- **Pour le texte sur les pensions de réversion** : Le Président de la République a suspendu la réforme des retraites, dont la réversion. Nous ne discutons pas de cette réforme dont nous demandons le retrait, ni de la réversion.
- **Pour le texte sur le reste à charge zéro** : nous dénonçons le dépouillage de la Sécu et le report de la prise en charge sur les mutuelles qui subissent une augmentation des coûts et des tarifs. Notre déclaration demandera de redonner à la Sécu tout son rôle.

Décision : trois membres du Haut Conseil de l'âge écrivent un projet de déclaration commune sur les bases ci-dessus.

Le mirage de la capitalisation

La réforme des retraites et les actions demandant son retrait sont suspendues pour cause de coronavirus, mais l'actualité reprendra vite le dessus et nous devons nous y préparer. L'objectif essentiel de la réforme est de contenir les dépenses de retraite, de diminuer les pensions individuelles et de laisser une part de plus en plus importante aux fonds de pension, à la capitalisation contre laquelle il n'est pas inutile d'aligner les arguments.

Si la suspension est courte, le processus parlementaire reprendra dans un contexte de crise financière qui diminuera fortement l'attrait des retraites capitalisées. Un axe de la mobilisation pourrait s'appuyer sur le coût immédiat de la réforme : les dépenses de pensions restent alors que les cotisations baissent puisqu'elles ne seraient perçues que jusqu'à 3 300 € mensuels pour les indépendants et 10 000 € pour les autres y compris pour les cadres qui cotisent aujourd'hui jusqu'à 27 000 €.

Argument de fond : il n'existe pas de « frigo économique ». Les personnes en retraite consomment les biens qui viennent d'être produits. Il en est ainsi quel que soit le régime de retraite, par répartition ou par capitalisation. La répartition verse de façon à réduire les inégalités, la capitalisation rend en proportion de ce qui a été versé. La pension par répartition est assurée, l'argent vient des cotisations des actifs. La retraite par capitalisation nécessite de revendre des titres, à la valeur du marché, et si le nombre de retraité-e-s augmente, si davantage de personnes revendent leurs titres, le taux baisse...

La retraite par capitalisation est moins rentable, elle doit rémunérer grassement les courtiers, les intermédiaires, les actionnaires propriétaires de ces fonds de pension, assurances privées, etc., pour un coût estimé à 20 % du montant de la retraite, à comparer aux coûts de gestion de 2 % de la répartition.

La capitalisation renforce l'exploitation des salarié-e-s, les fonds de pensions demandent aux entreprises le maximum de dividendes, en limitant les salaires, en licenciant, etc. Le salarié retraité devient l'ennemi du salarié voulant vivre décemment. Les fonds de pensions, ce sont majoritairement des pépés américains qui se balancent dans leur rocking-chair en attendant leur chèque, ils ne sont pas ignobles, c'est le système qui l'est.

Alors, à la sortie du coronavirus, il n'est pas question de poursuivre la réforme des retraites qui développe la capitalisation !